

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 16 mai 2017
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	Excusée
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 5 personnes



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 10 avril 2017.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
 - ✚ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 mars 2017. M. Philippe GAILLARD, Président.
 - ✚ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 4 avril 2017. M. Philippe GAILLARD, Président.
 - ✚ Rapport du Conseil de la fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mercredi 12 avril 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, rapporteur.
 - ✚ Rapport de la commission « Finances ». Séance du lundi 24 avril 2017. M. Pierre LINGJAERDE, vice-Président.
 - ✚ Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 3 mai 2017. Mme Florence PULIDO, Déléguée au bureau et au Conseil de fondation de la T'Anières.
 - ✚ Rapport de la commission ad hoc PDCOM. Séance du mardi 9 mai 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
- 5. Projets de délibérations :**
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 057** – Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 058** – Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 059** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissement et les moyens de les couvrir – 2016.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 060** – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2016.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 061** – Proposition du Maire relative à l'autorisation de mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger avec un plafond fixé à 20 millions.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 062** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 280'000 F – Réalisation du PDCOM d'Anières.
- 6. Election du bureau du Conseil municipal 2017-2018.**
- 7. Projet du compte rendu administratif et financier 2016.**
- 8. Projets de motions.**
- 9. Projets de résolutions.**
- 10. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 12. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 16 mai 2017 à 19h08 et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.



Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 10 avril 2017

Mme Claudine HENTSCH a une remarque à la page 7, paragraphe 6 depuis le bas, concernant l'intervention de M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Il y aurait confusion de deux projets.

Le premier projet est celui de la réforme du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours 2030 qui répond à un rapport d'audit établi en 2011 par la cour des Comptes indiquant que le dispositif incendie et secours à Genève était dépassé.

Le deuxième est le projet MPPL qui a été abandonné et qui prévoyait la rénovation de la caserne. C'est en raison de l'abandon du projet MPPL que la caserne n'a pas été rénovée.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS revient sur le point 1 et indique qu'il y a plusieurs questions et interrogations et pas de réponse.

M. Jean-Marc THIERRIN ajoute que M. Pierre LINGJAERDE avait demandé la suppression d'une de ses interventions et Mme la présidente avait répondu que la bande serait réécoutée pour une éventuelle modification du procès-verbal.

Mme Dominique LAZZARELLI ajoute qu'il serait bien que les interventions pour les corrections de procès-verbaux soient plus concises et précises dans les phrases, car il est souvent très difficile de protocoler ce qui est demandé au moment de la prise de parole.

M. le Maire ajoute qu'effectivement si les Conseillers municipaux souhaitent des modifications ou amendements, il aurait lieu de transmettre les remarques par écrit à la secrétaire du Conseil municipal, pour plus de clarté.

(Ndlr : après réécoute, plusieurs interventions ont effectivement été faites par les Conseillers qui se répondaient entre-eux, mais aucune décision prise sur la suppression ou l'amendement à mentionner au procès-verbal, donc impossible à retranscrire clairement).

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'Ensemble pour Anières souhaite apporter une remarque à cet ordre du jour concernant la pétition pour le maintien d'un véritable office postal à Anières.

Pétition qui a récolté plus de 2'200 signatures dont 721 d'aniérois. Le groupe EPA regrette que le traitement de celle-ci n'ait pas été porté à l'ordre du jour de cette séance.

Les ordres du jour du Conseil municipal sont publics. Informer les aniérois que le Conseil traitera dans sa séance de ce soir de cette pétition lui semble juste pour une bonne et transparente communication.

M. le Maire est surpris de la remarque car le traitement de la pétition a été envoyé au Conseil municipal et elle sera traitée dans les communications du bureau où il conviendra de décider du renvoi en commission ou directement à l'Exécutif.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond que d'après l'article 32 al. 2 une pétition doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance et que dans ce cas elle a été remise lors de la précédente séance.



M. le Maire indique que lors de la dernière séance elle a été déposée et que donc elle est à l'ordre du jour de celle-ci lors du prochain point « Communications du bureau ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute que sa remarque a donc du sens, car ce point n'apparaît pas sur l'ordre du jour. Dès lors, les personnes qui ont signé cette pétition auraient souhaité voir comment il allait être débattu de la suite si le point avait été spécifiquement mentionné sur l'ordre du jour affiché.

M. le Maire répond que le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas de point particulier « Traitement des pétitions », raison pour laquelle elle sera traitée au point « Communications du bureau ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'elle a vu dans le règlement à l'article 32 al. 1 : « toute pétition adressée au Conseil municipal doit être signée par le ou les pétitionnaires » et à l'al. 2 : « toute pétition doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance » et qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour ».

Mme la Présidente indique que le 18 avril 2017, la commune d'Anières a répondu à l'Association « Anières un vrai village » en confirmant que la pétition avait été bien reçue et que cette dernière serait traitée par le Conseil municipal lors de la séance du mardi 16 mai 2017.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que la pétition a été reçue le 4 avril à la Mairie et que les Conseillers municipaux ont reçu les documents de la mairie quelques jours après le Conseil municipal. Il trouve donc qu'il y a un vice de forme. L'Exécutif aurait dû lire la lettre lors du Conseil municipal du 18 avril 2017, étant donné qu'elle était déjà en leur possession.

M. le Maire répond que la dernière séance du Conseil municipal avait un statut de « Séance extraordinaire » et que les formes ont été tout à fait respectées selon la loi sur l'administration des communes et le règlement du Conseil municipal d'Anières.

M. Pierre LINGJAERDE souhaite qu'il soit mis un terme à cette discussion ou renvoyer ce point au prochain Conseil municipal.

Madame Claudine HENTSCH ajoute qu'il est vrai que la lettre leur est parvenue après le Conseil municipal et que la chose la plus importante à discuter à ce jour est la pétition relative à la Poste.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 **Communications du bureau**

Mme la Présidente informe des points suivants :

- Des condoléances sont données à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour le décès de son papa, M. Pierre FORNI.
- Traitement de la pétition relative à la Poste d'Anières.

Mme la Présidente explique qu'il y a trois possibilités, soit, le renvoi en commission, le renvoi à l'Exécutif, l'ajournement ou le classement.

M. Pierre LINGJAERDE propose le renvoi en commission des finances afin d'en débattre tranquillement.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI approuve la proposition de M. Pierre LINGJAERDE de renvoyer cette pétition à la commission des finances.

M. le Maire approuve ces interventions cela permettra d'entendre la réponse du Conseil d'Etat sur la résolution qui a été votée par le Grand Conseil, ce qui facilitera les choses, sachant qu'il devrait avoir la réponse avant la fin de l'été.



M. Pierre LINGJAERDE trouverait intéressant qu'au moment où ils auront la réponse du Conseil d'Etat, si la commission des finances est trop éloignée, qu'une séance extraordinaire soit fixée, afin de parler uniquement de ce point dans le but de ne pas perdre trop de temps.

M. le Maire répond qu'il y aura le débat lors de la commission des finances. Il ajoute qu'il n'a pas de souci à défendre la position de garder l'office postal par le soutien de la pétition y relative, mais il rappelle toutefois ne pas en voir la compétence.

Mme Claudine HENTSCH ajoute que la résolution du Grand Conseil va dans le sens où les habitants d'un village peuvent avoir l'opportunité de s'opposer en récoltant un nombre de signatures suffisantes.

M. le Maire dit que si aujourd'hui il est décidé de s'opposer à la fermeture de la poste, ils s'opposeront par toutes les voies légales qui sont possibles, même si in fine la Commune n'a pas de pouvoir de décision.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal sont favorables au renvoi à la commission des finances de la pétition relative à « La Poste ».

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 mars 2017. M. Philippe GAILLARD, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD.

b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 4 avril 2017. M. Philippe GAILLARD, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD.

c. Rapport du Conseil de la fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mercredi 12 avril 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, rapporteur.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN.

d. Rapport de la commission « Finances ». Séance du lundi 24 avril 2017. M. Pierre LINGJAERDE, vice-Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre LINGJAERDE qui donne lecture du rapport.



Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme Claudine HENTSCH demande la parole sur un objet traité par la commission des finances

Réponse d'Ensemble pour Anières : « Réponse au refus de notre motion « **Pour une soirée publique annuelle d'information** »

Ensemble pour Anières regrette vivement que sa motion « **Pour une soirée publique annuelle d'information** », à l'instar de celle organisée par la commune de Pregny-Chambésy par exemple, ait été refusée, et en prend acte.

Cette proposition avait pour but d'informer, en toute transparence, les habitants de notre commune, sur les dossiers d'une importance majeure, que l'Exécutif aurait choisi de présenter.

Bon nombre de grands dossiers sont en cours d'étude, en réalisation ou réalisés et certains d'entre eux auront un impact soit sur l'image de notre village, soit sur son « infrastructure ».

En voici quelques-uns, énoncés succinctement, et cette liste est, bien sûr, loin d'être exhaustive :

- ✓ Rénovation et transformation des appartements de l'immeuble des Avallons, avec aménagement de nouveaux appartements dans ses combles, construction d'un petit bâtiment sur sa parcelle et d'un parking souterrain.
- ✓ Acquisition de 8 logements avec parkings ou places de parking, 4 au 316-320 route d'Hermance et 4 futurs logements au 22-24, rue de l'Aspergière
- ✓ Installation de la fibre optique pour un montant de 18M[°], dont l'étude est en cours. Un membre de notre conseil municipal avait d'ailleurs suggéré, lors d'un précédent conseil, d'informer la population sur l'avancement de ce projet.
- ✓ Transformation complète de la mairie.
- ✓ Rénovation de la caserne des pompiers et construction d'un hangar destiné à entreposer les véhicules sur l'actuel parking réservé aux personnes se rendant à la mairie ou à la poste.
- ✓ Rénovation de la colonie de Morgins «les Mélèzes »
- ✓ Renouvellement du parc des véhicules du service technique
- ✓ Aménagement du carrefour de la douane pour la sécurisation du trafic routier et des piétons dont le dossier est en cours d'étude
- ✓ Projet d'aménagement de 2 parkings souterrains et d'un parking couvert dans le cadre d'une étude relative à la mobilité et au stationnement dans le village.
- ✓ Organisation et fonctionnement de la nouvelle voirie intercommunale,
- ✓ Etc, etc, etc.

Une soirée publique annuelle d'information permet :

- ✓ De rencontrer les habitants,
- ✓ De répondre à leurs questions et à leurs inquiétudes,
- ✓ De les associer aux grands projets de la commune.

Ensemble pour Anières rappelle que cela fait bientôt deux ans qu'un nouvel exécutif a pris les commandes de notre commune, avec une équipe de conseillers municipaux largement renouvelée.

Organiser une soirée publique annuelle d'information, c'est favoriser le bien-vivre ensemble, car – comme on le sait – c'est en échangeant que l'on se comprend !

Clôturer une soirée publique annuelle d'information par le verre de l'amitié, c'est favoriser la création de liens !

Ensemble pour Anières vous remercie de votre attention ».

Mme la Présidente remercie M. Pierre LINGJAERDE pour son rapport et Mme Claudine HENTSCH pour son intervention.



e. Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 3 mai 2017. Mme Florence PULIDO, Déléguée au bureau et au Conseil de fondation de la T'Anières.

Mme la Présidente annonce que le rapport n'ayant pas été reçu il est reporté au prochain conseil municipal.

f. Rapport de la commission ad hoc PDCom. Séance du mardi 9 mai 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

☞ Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projet de délibérations.

DELIBERATIONS

M. Pierre-Yves DECHEVRENS n'a pas très bien compris ce qu'est la perte sur débiteur et demande des explications.

M. le Maire indique qu'il aimerait pouvoir donner une réponse précise mais que comme il l'a dit en commission des finances, il n'a pas accès au secret fiscal. Il y a uniquement l'Administration fiscale qui a accès à ces informations liées à des éléments précis. Même s'il avait le détail, il ne pourrait pas les divulguer, même en commission.

Pour les comptes 2016, il ajoute que cette bonne nouvelle arrive avec une mauvaise nouvelle. En effet, il y a manifestement un contribuable qui a quitté la commune avant le 31 décembre et ce qui est budgetisé par l'Administration fiscale inclut les rentrées fiscales de tous les contribuables et que le montant est mis à jour en fonction des départs intervenus en fin d'année N-1.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✦ Délibération N° 2015-2020 D-057 - Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Vu le compte administratif pour l'Exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'Exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu le rapport de l'organe de révision, soit la fiduciaire ACTA SA à Genève du 11 avril 2017 (révision ordinaire) ;

Vu la présentation des comptes de l'Exercice 2016 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 10 avril 2017 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 24 avril 2017 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 605) ;



Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'Exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de **F 40'810'028.26** aux charges et de **F 45'079'084.01** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 4'269'055.55**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de **F 891'358.37** aux dépenses et de **F 204'757.05** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 686'601.32**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 686'601.32** par l'autofinancement à raison de **F 9'993'918.76** au moyen de la somme de **F 5'724'863.01** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 4'269'055.75**. L'excédent de financement des investissements s'élevant à **F 9'307'317.44**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 4'269'055.75** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de **F 241'124'487.36** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	F 201'976'673.12
▪ Patrimoine administratif	F 39'147'814.24

et au passif un montant de **F 241'124'487.36** qui se compose de :

▪ Créanciers divers	F 258'254.91
▪ Dettes à court, moyen et long termes	F 2'000'000.00
▪ Fonds divers	F 113'691.10
▪ Provisions	F 48'250'000.00
▪ Passifs transitoires	F 360'167.40
▪ Engagement envers des Financements spéciaux	F 355'552.50
▪ Fortune nette	F 189'786'821.45

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à **F 0**.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-058 - Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission « Finances » du 24 avril 2017 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention**



1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 pour un montant total de **13'209'129.80 F, soit :**

N° compte	Nom de compte	Total du compte - Ecart +
01.00.300.00	Indemnités CM	39 130.65
01.00.317.00	Dédommagements CM	3 731.70
02.00.300.00	Indemnités Maire et Adjointes	20 470.80
02.00.305.20	Assurances maladie Perte de Gains	1 278.35
05.00.305.00	Ass. maladie et accidents	18.55
05.00.310.00	Fournitures de bureau & imprimés	1 735.02
05.00.311.00	Matériel et mobilier	11 466.80
05.00.313.00	Fournitures diverses	342.42
05.00.318.00	Prestations de tiers	113 612.02
05.00.318.02	Téléphone	1 343.50
05.00.319.00	Frais divers	184.85
08.00.316.00	Locations diverses	7 128.00
08.00.318.00	Prestations de tiers	5 148.75
09.00.319.00	Cotisation ACG	48.80
14.00.301.00	Traitement du personnel	38 773.70
14.00.303.00	Assurances sociales	191.50
14.00.314.00	Entretien immeubles par tiers	371.82
14.00.318.00	Prestations de tiers	4 656.70
14.00.318.03	Alarmes	2 660.00
21.00.318.02	Téléphone	1 834.60
21.00.332.00	Amortissements extraordinaires	19.00
30.00.318.13	Autres honoraires & prestations	6 590.00
30.00.319.00	Le Respect	200.00
30.00.365.01	Subventions diverses COHERAN	500.00
33.00.312.00	Eau Energie Combustibles	1 388.80
34.00.332.00	Amortissements extraordinaires	9.00
35.00.365.00	Subventions diverses	850.00
58.00.318.00	Prestations de tiers	1 760.00
58.00.318.10	Prestations aux Aînés	6 762.35
62.00.311.00	Matériel Machines	699.60
62.00.312.00	Eau Energie Combustibles	6 148.40
62.00.313.06	Equipement personnel	3 447.95
62.00.315.01	Entretien balayeuse	8 821.60
62.00.318.01	Balayeuse	543.95
62.00.331.00	Amortissements ordinaires	140.04
65.00.313.00	Achat fournitures & marchandises	3 315.00
65.00.365.00	Subventions abonnements TPG	5 200.00
71.00.312.00	Fourniture d'eau	9 573.10
71.00.314.00	Entretien des canalisations	5 400.00
78.00.352.00	Dédommagements communes	283.50
78.00.365.00	Subventions diverses	1 822.00
90.00.330.00	Pertes sur débiteurs	9 846 612.25
90.00.351.00	Frais de perception des impôts	1 114 278.05
94.00.318.01	Frais bancaires - placements	379 276.47
94.00.318.02	Taxes	8 846.09
94.00.330.00	Amortissements du PF	220 199.00



94.00.330.01	Pertes réalisées sur titres et devises	26 564.30
94.00.330.02	Pertes non réalisées sur titres et devises	611 338.82
95.00.301.01	Léman - conciergerie	11 029.05
95.00.301.02	Avallons - conciergerie	13 900.15
95.00.301.03	Côte-d'Or - conciergerie	8 515.45
95.00.301.04	Noyers - conciergerie	74 381.65
95.00.312.01	Léman - SIG	45 132.95
95.00.312.02	Avallons - SIG	16 884.45
95.00.312.03	Côte-d'Or - SIG	19 466.05
95.00.312.04	Noyers - SIG	36 730.95
95.00.312.05	Epicerie - SIG	22.75
95.00.312.06	Galerie - SIG	2 592.25
95.00.312.07	Morgins - SIG	950.50
95.00.314.01	Léman - entretien	37 099.05
95.00.314.05	Epicerie - entretien	8 095.60
95.00.315.07	Morgins - entretien du matériel	1 737.20
95.00.318.01	Léman - prestations de tiers	29 583.00
95.00.318.02	Avallons - prestations de tiers	30 012.38
95.00.318.03	Côte-d'Or - prestations de tiers	23 306.45
95.00.318.04	Noyers - prestations de tiers	63 849.48
95.00.318.05	Epicerie - prestations de tiers	1 540.91
95.00.318.06	Galerie - prestations de tiers	1 336.78
95.00.318.07	Morgins - prestations de tiers	11 799.95
95.00.319.07	Morgins - frais divers	472.00
95.00.330.01	Léman - amortissement	245 973.00
Total		13 209 129.80

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-059 - Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage de crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir – 2016**

Vu la délibération N° 76 du 28 avril 2015 ouvrant un crédit de 50'000 F pour la réfection des enrobés bitumeux du chemin de Boret – parcelle dp communal n°5757/Plan 39 et le montant de la dépense s'élevant à 49'458.45 F ; *laissant apparaître une économie de 541.55 F ;*

Vu les délibérations N° 42 du 9 décembre 2013 et N° 71 du 24 mars 2015 ouvrant un crédit de 160'000 F destiné à une étude concernant le soutènement du talus côté sud sis au chemin Nant-d'Aisy, parcelle n°5631 – dp communal n°6197 et le montant de la dépense s'élevant à 165'147.85 F ; *laissant apparaître un dépassement de 5'147.85 F ;*

Vu le rapport de la commission « Finances et aide humanitaire » du lundi 24 avril 2017, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour le bouclage de ces crédits d'investissement et aux moyens de les couvrir ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01) ;



Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à 5'147.85 F et le total des économies réalisées à 541.55 F ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De prendre acte que l'excédent total des dépassements s'élève à 5'147.85 F et le total des économies réalisées à 541.55 F.
2. D'accepter le bouclage du crédit d'investissement suivant comprenant un dépassement pour un montant total de 5'147.85 F, soit :
 - 5'147.85 F pour l'étude concernant le soutènement du talus côté sud sis au chemin du Nant d'Aisy, parcelle n°5631-dp communal n°6197, montant correspondant à des honoraires ;
3. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de 5'147.85 F.
4. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-60 - Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2016**

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du 12 avril 2017, selon l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par l'Exécutif lors de sa séance du mercredi 26 avril 2017 ;

Vu l'approbation des comptes, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation lors de sa séance du lundi 12 avril 2017 ;

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances » lors de sa séance du 24 avril 2017 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide
par
14 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **16'147.25 F** de charges et de **0.00 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **16'147.25 F**.
 2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **16'147.25 F**.
 3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif **5'024'507.63 F**.
-



✚ **Délibération N° 2015-2020 D-061 - Proposition du Maire relative à l'autorisation de mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger avec un plafond fixé à 20 millions**

Vu l'art. 48, lettre j) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 21, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration de communes (B 6 05.01) du 31 octobre 1984 ;

Vu les directives comptables du 25 octobre 1989 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1990), art. 3, alinéa 4 ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D 5 « Proposition du Maire relative à l'autorisation de mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger à hauteur de 80'000'000 F » du 22 septembre 2015, approuvée par le Département présidentiel le 10 novembre 2015 ;

Vu la stratégie financière consistant à emprunter à hauteur de 50 % du montant TTC lors des demandes de crédits d'investissement du Patrimoine financier, tenant compte des taux d'intérêts actuellement très intéressants ;

Vu le souhait de placer les montants relatifs aux emprunts, en attendant l'engagement de la dépense, ceci pour éviter les taux bancaires négatifs et que les intérêts des placements couvrent les sommes des intérêts des emprunts, voire rapporter un peu d'argent ;

Vu les conditions générales transmises par les organismes bancaires pour la gestion de ces futurs placements financiers en Suisse et à l'étranger, ainsi que les contrats y relatifs ;

Vu la présentation à la commission des finances du 24 avril 2017, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, sur la proposition de mentionner dans les délibérations ouvrant un crédit d'investissement, l'emprunt à hauteur du 50 % du montant TTC et le placement financier avant l'engagement de la dépense ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'autoriser le Maire à mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger à un plafond fixé à 20'000'000 F.
2. D'autoriser le Maire et un de ses Adjoints à signer les contrats de gestion de fortune relatifs à ces placements financiers en Suisse et à l'étranger, conformément aux conditions générales.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-062 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F destiné à la révision du plan directeur communal - PDCom**

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal par voie de résolution le 5 décembre 2006 et approuvé par le Conseil d'Etat début 2007 ;

Vu l'adoption par le Conseil fédéral du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 le 29 avril 2015 ;

Vu l'article 10, alinéa 9 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT L 1-30 du 4 juin 1987) qui stipule que « *Le plan directeur communal doit faire l'objet d'un nouvel examen au plus tard trois ans après l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral* ».

Vu la délibération N° 2015-2020 D 25 du mardi 19 avril 2016 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un 1^{er} crédit d'étude de TTC 40'000 F destiné à des réflexions sur l'aménagement du



territoire et la définition d'une stratégie de mise en œuvre en vue de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCoM) de la commune d'Anières », exécutoire à l'échéance du délai référendaire, soit le 6 juin 2016 ;

Vu l'établissement du « Masterplan », version du 19.12.2016, par Mme Michèle TRANDA et M. Pierre FEDDERSEN (groupe d'experts), dont la présentation a été faite à la commission « Urbanisme et constructions », élargie à l'ensemble du Conseil municipal le 28 février 2017 ;

Vu la création d'une commission ad hoc « Plan directeur communal – PDCoM » lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 mars 2017 et que le Département présidentiel – Service de surveillance des communes » en a pris acte par courrier du 23 mars 2017 ;

Vu l'offre des experts suivants : Mme Michèle TRANDA, M. Pierre FEDDERSEN pour un mandat visant à accompagner la commission ad hoc PDCoM pour la révision du Plan directeur communal datant de 2006, ainsi que M. Nicolas FERRAUD de la société Oxalys pour l'étude paysagère et la production des plans et Acub Genève pour la modélisation du village (maquette de l'existant, images de synthèse des nouveaux espaces urbains) ;

Vu la présentation du dossier à la commission « ad hoc PDCoM » lors de sa séance du lundi 8 mai 2017 – Mardi 9 mai 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F pour la révision du PDCoM ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement du mandat des experts pour l'accompagnement de la commission ad hoc PDCoM, soit Mme Michèle TRANDA et M. Pierre FEDDERSEN pour la révision du plan directeur communal datant de 2006, ainsi que M. Nicolas FERRAUD de la société Oxalys pour l'étude paysagère et la production des plans et Acub Genève pour la modélisation du village (maquette de l'existant, images de synthèse des nouveaux espaces urbains).
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 280'000 F, auquel il convient d'ajouter le montant de 40'000 F ayant fait l'objet de la délibération N° 2015-2020 D 25 du mardi 19 avril 2016, exécutoire le 6 juin 2016.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette, dès 2018, au moyen de 5 annuités conformément à l'article 40, alinéa 6, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 (B 6 05.01), qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif » de 2018 à 2022.

Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.



Point 6
Election du bureau du Conseil municipal. 2017-2018.

Election du bureau du Conseil municipal – 2017-2018

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A la majorité/1 abstention de l'intéressée

- **Mme Claudine HENTSCH**

en qualité de Présidente du Conseil municipal,

A la majorité/1 abstention de l'intéressé

- **M. Yves GUBELMANN**

en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

A l'unanimité

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

Intervention de Mme la Présidente pour sa fin de Présidence :

« Comme vous le savez, je passerai la main de la présidence à l'issue de cette séance. Je ne quitterai cependant pas tout à fait le titre de « présidente » dans le cadre d'un projet initié au cours de mon mandat et qui se déroulera au cours de l'automne 2017. Dans le but de sensibiliser et de faire connaître nos institutions aux jeunes citoyens, nous avons proposé aux enseignants des 7P et 8P de faire participer leurs élèves à une séance de Conseil municipal fictive où ils seraient eux-mêmes les conseillers municipaux. Au cours de cette séance pratique, ils défendront un projet et pourront comprendre par ce biais le fonctionnement de nos institutions. Enthousiasmée par le projet et pour des raisons de programme scolaire chargé, il a été décidé avec la direction de l'école de reporter la mise en œuvre du projet à la rentrée 2017 ».

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projet du compte rendu administratif et financier 2016

M. le Maire explique qu'il s'agit du détail de tous les éléments discutés concernant les finances de la Commune.

Il ajoute que l'essentiel est que les conseillers municipaux en prennent connaissance et de faire leurs remarques lors de la prochaine séance du conseil municipal du mois de juin afin de pouvoir le corriger avant l'impression.



Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Projets de motions.

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de motion ce jour.

M. le Maire a réalisé lors de l'écoute du rapport de la commission des finances que le Conseil municipal devait formellement voter sur la motion du groupe « Ensemble pour Anières ».

Motion 2015-2020 M-008.

Organisation d'une soirée publique d'information annuelle par l'Exécutif.

Mme la Présidente propose donc de passer au vote pour la confirmation du préavis du rapport.

A la majorité, le Conseil municipal confirme le préavis négatif de la commission des finances sur le projet de motion relatif à l'organisation d'une soirée publique d'information annuelle par l'Exécutif.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Projets de résolutions.

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de résolution ce jour.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10
Propositions du Maire et des Adjointes

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE souhaite renvoyer à la commission des finances la question du règlement du fond d'aide social en Suisse et du fond d'aide humanitaire.

Le renvoi en commission des Finances est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT souhaite renvoyer à la commission de l'urbanisme le dossier PJ Lac concernant la nouvelle demande d'autorisation qui est arrivée à la Mairie

M. GUBELMANN demande s'il s'agit bien du projet aux Avallons.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT répond que oui.

Le renvoi en commission de l'Urbanisme est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.



Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11
Communications du Maire des Adjointes

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Subvention vélos électriques

M. le Maire indique que le règlement sera joint au procès-verbal de la commission des finances du 24 avril 2017 et qu'un article paraîtra dans le Côté Anières. La subvention est de CHF 250.— de la Commune et CHF 250.— du Canton.

Subvention pour les logements de la Commune

M. le Maire informe que les modèles seront joints au procès-verbal de la commission des finances du 24 avril 2017.

Véhicules du service technique

M. le Maire indique qu'à l'avenir les véhicules seront achetés à travers CoHerAn, selon une clé de répartition financière qui reste encore à définir entre les magistrats.

Divers

M. le Maire indique que le 27 juin 2017 il y avait dans l'agenda une date en réserve et qu'il a été fixé une commission ad hoc PDCOM.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Morgins

Mme l'Adjointe informe que tout se déroule bien, que le désamiantage est terminé et que les mesures libératoires ont été reçues par l'entreprise et par la Commune. Il n'y a donc plus de trace d'amiante.

Elle ajoute avoir été sur place lors de l'ouverture des sols. Elle indique que cela était très impressionnant, mais qu'il n'y a pas eu de mauvaise surprise. Tout se passe bien avec les entreprises.

Vogue d'Anières

Mme l'Adjointe remercie toute les personnes qui se sont investies pour cette fête des sociétés communales.

Elle indique que c'est Mme Christine CHEVALLIER qui a mis cette manifestation sur les rails et que Delphine MARECHAL, aidée par Mathieu DARDEL, a repris l'organisation avec beaucoup de courage et l'en remercie vivement.

Mme l'Adjointe ajoute que globalement c'était une énorme réussite et que les jeux pour les enfants, notamment la roue en bois, ont eu beaucoup de succès.

Elle est contente d'avoir eu une météo favorable, ainsi qu'une bonne participation.

Elle ajoute qu'un débriefing sera fait à l'interne à la Mairie et qu'il en sera reparlé lors de la prochaine commission sociale.

Mme l'Adjointe dit que le brunch du dimanche était vraiment incroyable et exceptionnel et remercie les organisateurs.



Mme Elisabeth BERY remercie en précisant qu'il s'agit de l'équipe organisatrice du vide-grenier et que l'idée répond vient de Madame Cindy BETTEX, Présidente.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint informe qu'il y a la finale de la coupe suisse de football à Genève et l'ACG a décidé d'acheter des billets pour les communes genevoises. La commune d'Anières a donc décidé de jouer le jeu et a acheté 20 billets pour cette rencontre. Ils seront mis au concours pour les Aniérais par tirage au sort par deux et que l'information sera mise en ligne sur le site de la Commune. Il invite donc les Conseillers à en parler autour d'eux.

Mme la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

Point 12 **Questions écrites ou orales**

Bois-Caran

M. Jean-Marc THIERRIN indique être passé il y a un mois et demi au cycle d'orientation de Bois-Caran où il a demandé à visiter leur nouvelle cantine. Il a eu une réponse de la Directrice qui a pris rendez-vous avec lui un mois après et il y est allé avec M. Pierre-Yves DECHEVRENS. Il ajoute que ce lieu est superbe, qu'un super travail a été fait. Il n'a malheureusement pas son appareil photo avec lui mais il a pris des photos et les montrera lors d'une prochaine séance. Il ajoute qu'il ne regrette dès lors pas d'avoir voté positivement la demande de subvention pour le réaménagement de cet espace destiné aux jeunes.

Parcelle CHALUT-BACHOFEN

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite rappeler que les membres de la commission de l'urbanisme ont reçu une copie de la lettre de M. Jacques BACHOFEN du 31 mars dernier qui est adressée à M. le Maire. Elle reconnaît une certaine confusion dans le contenu de cette lettre mais elle y voit également une ouverture, une collaboration ou un partenariat avec la Commune. Elle ajoute qu'au vue des projets présentés dans le Masterplan, peut-être que cette parcelle aurait un rôle intéressant à y jouer, c'est pourquoi « Ensemble pour Anières » souhaite proposer de renvoyer ce dossier en commission de l'urbanisme, afin d'en discuter une nouvelle fois.

M. le Maire répond que M. Jacques BACHOFEN n'avait pas répondu à l'offre déjà très élevée de la Commune et il ne voit pas à ce jour ce qui peut être fait de plus.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond qu'il s'agit d'une parcelle qui est bien située en vue du projet de Masterplan.

M. le Maire ajoute qu'il est d'accord avec elle, mais que si la personne ne veut pas vendre, il est difficile d'acheter.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute que la teneur du courrier de M. Jacques BACHOFEN laisse apparaître un éventuel projet de partenariat.

M. le Maire répond que le projet de M. Jacques BACHOFEN a été également refusé par le Conseil municipal. Il dit qu'il s'agissait de l'idée du partenariat et qu'il ne comprend plus très bien ce qu'il souhaite.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique être en partie d'accord avec M. le Maire mais qu'aujourd'hui il y a des nouveaux éléments dont ils n'étaient pas en possession lors de la présentation de M. Jacques BACHOFEN à la commission.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT répond que lors de la législature précédente, l'Exécutif avait déjà approché M. Jacques BACHOFEN pour avoir des discussions et que cela c'était avéré très compliqué. La Commune, lors de la présente législature, a fait une offre très généreuse et M.



Jacques BACHOFEN n'a pas répondu. Ils se sont donc permis après plusieurs mois sans réponse, de lui écrire un courrier, afin de l'informer avoir classé ce projet tenant compte de son silence suite à l'offre d'acquisition.

Mme l'Adjointe ne voit dès lors pas l'utilité de renvoyer un dossier, une nouvelle fois, à la commission de l'urbanisme.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande la possibilité d'accueillir M. Jacques BACHOFEN, mais uniquement par les membres de la commission, car il pense qu'il y a peut-être un blocage au niveau de l'Exécutif.

M. le Maire répond qu'il comprend sa remarque mais que l'Exécutif n'a fait qu'écrire la volonté du Conseil municipal.

M. Alexandre SOUCAS ajoute que M. Jacques BACHOFEN a été reçu qu'il leur a exposé son projet, et avait visiblement un problème de financement. De ce fait, un partenariat avec la Commune l'aurait arrangé, mais la commission n'a pas adhéré à sa proposition qui ne répondait pas à l'attente de la Commune.

Il pense que s'il revient le présenter en commission, il va réexposer le même projet.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond qu'il lui avait été fait une proposition sur l'achat de la parcelle, et qu'il peut revenir en parler sans son architecte.

Mme Claudine HENTSCH dit qu'elle n'est pas dans la commission de l'urbanisme mais a constaté, lorsqu'elle a vu ce projet, qu'il ne veut pas utiliser la surface au maximum et que c'est sur cette partie-là que la Commune pourrait encore avoir une emprise.

M. Jean-Marc THIERRIN ajoute que la commission et le Conseil municipal étaient assez clairs à ce sujet et qu'ils n'étaient pas d'accord de payer le projet de ce Monsieur. Il se demande s'il y a un conflit d'intérêts entre M. le Maire et M. BACHOFEN car il semble y avoir un litige entre eux.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. Il explique qu'il y a une demande de M. BACHOFEN, qui est son voisin, avec la copropriété d'à côté. M. le Maire indique avoir une régie qui le représente et qu'il n'a qu'à s'adresser à cette dernière. Elle lui répondra en fonction des décisions prises en Assemblée générale (des copropriétaires), mais que cela n'a aucun lien et il tient à le souligner.

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il comprend ce que dit M. le Maire mais se demande si cela changerait quelque chose si la proposition ne venait pas de M. le Maire.

Faire un copier-coller de la proposition d'achat de la parcelle, signée par un Adjoint, ne va vraisemblablement pas changer le fond du problème tient à souligner M. le Maire.

M. Jean-Marc THIERRIN répond que c'est justement la question que le groupe se pose et qu'il comprend son point de vue, mais essaie de se mettre dans l'esprit de ce Monsieur qui a l'air très confus.

M. le Maire ajoute que la première semaine où il est arrivé à la Mairie il a appelé ce Monsieur afin de lui dire que le passé était le passé et qu'il fallait repartir à zéro. Il indique qu'il comprend maintenant pourquoi il y a eu un problème avec l'ancien Exécutif.

Il indique que si la commission de l'urbanisme souhaite le recevoir sans lui, il n'a aucun problème avec cela mais qu'ils devront exiger un courrier à la sortie de la commission dont le seul sujet doit être la vente ou pas de la parcelle à la commune d'Anières ou qu'il vienne avec un nouveau projet.

M. Jean-Marc THIERRIN pense qu'il faudrait tenter un ultime essai avec M. Jacques BACHOFEN.

M. le Maire dit qu'il ne faut pas mélanger les affaires de la Commune avec les affaires privées qui n'ont aucun rapport.



Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'elle rejoint les propos de Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT lorsqu'elle dit que c'était déjà compliqué lors de l'ancienne législature. Elle dit qu'elle est tout à fait d'accord que M. le Maire a transmis la volonté de la commission mais que son groupe pensait qu'une partie de sa parcelle aurait un rôle intéressant.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT dit que le point sur lequel ils sont tous d'accord est que cette parcelle est intéressante mais que s'il n'est pas intéressé par la proposition de la Commune, elle n'arrive pas à comprendre la raison de le faire revenir, ni ce qu'il va lui être demandé.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité, le Conseil municipal, refuse le renvoi à la commission « Urbanisme et constructions » du dossier relatif à la parcelle CHALUT-BACHOFEN.

M. le Maire remercie Mme la Présidente pour son mandat.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Séance du : 20.03.2017

Dans sa séance du 20.03.2017, la commission a traité les objets suivants :

- 1. AUDITION** du bureau d'architectes RICHARDET & SAINI et du bureau Energie et Management M. Briffaz, concernant le projet de rénovation de la mairie.

M. Richardet rappelle que la mission confiée à son bureau consiste à transformer le bâtiment de la mairie dont la surface sera, à l'avenir, entièrement dévolue à des activités administrative, ce qui signifie que le logement actuel doit être supprimé. Cette transformation engendrera des travaux de grande ampleur qui viseront, entre autres, à aménager un ascenseur, à agrandir les sous-sols et à rénover les façades (notamment à rénover l'isolation thermique du bâtiment, laquelle ne répond plus aux normes).

L'espace au rez-de-chaussée est un espace polyvalent dans lequel est prévu un bancomat de la Banque cantonale genevoise (BCG) et un dépôt-poste grâce auquel les habitants de la commune pourront déposer et retirer leurs colis.

Il est aussi prévu d'agrandir la salle du conseil municipal pour que dix-neuf élus au lieu de dix-sept puissent y siéger lorsque la commune comptera sur son territoire plus de trois mille habitants.

M. Briffat précise qu'il est aussi prévu de remplacer les fenêtres par du triple vitrage est de remplacer la chaudière à mazout par un chauffage à basse température et un système de ventilation « double flux » efficace.

Aucun prix n'a été avancé car ce n'est encore qu'un avant-projet.

- **L'avant-projet de rénovation de la mairie est accepté par 7 voix pour et 2 abstentions.**

- 2. Parcelle Bonhôte**

Une offre de 2,8 millions pour cette parcelle avec la maison existante a été proposée à Mme Bonhôte qui l'a accepté. Le contrat à établir avec Mme Bonhôte, qui vit encore dans sa maison, est en étude.

- 3. Diverses informations**

M. le Maire demande un budget de 15'000 chf afin de rénover la scène de la salle communale et l'éclairage, afin de la sécuriser et de l'homologuer.

- Le crédit budgétaire est accepté à l'unanimité.



Commune d'Anières

**COMMISSIONS CONJOINTES : ASSAINISSEMENT-ROUTES-SECURITE-DEVELOPPEMENT
DURABLE ET URBANISME ET CONSTRUCTIONS**

Séance du : **04.04.2017**

Dans sa séance du **04.04.2017**, la commission Urbanisme et constructions a traité les objets suivants :

1. Etude sur la mobilité et le stationnement ainsi que la faisabilité de 3 parkings (Floris, 316-320 route d'Hermance et salle communale).

Lors de cette commission, M. le Maire rappelle la volonté politique de vouloir enterrer les voitures, embellir le village et redonner de la *vie* à la mobilité douce. Raison pour laquelle il est proposé d'étudier plusieurs projets de parkings souterrains afin de pouvoir exaucer ce choix politique.

La capacité actuelle de stationnement en surface est de 90 places.

Une étude en interne permet de présenter le projet d'un parking sous le préau de la salle communale avec une variante qui viendrait jusqu'à la mairie, sous la Route de la Côte-d'Or. Ce projet offrirait une capacité de 135 places.

Il a été également étudié le projet d'un parking au Floris d'une capacité de max. 50 places, afin de décharger le stationnement sur la Route d'Hermance, parking destiné aux clients et au personnel du restaurant. Cela permettrait un aménagement devant le Floris, « la place du bas » un des espaces clés du village envisagé par le Masterplan.

La troisième étude menée en interne concerne un parking sur la Route d'Hermance, nécessitant une cession de cette parcelle par l'Etat. La capacité serait de 42 places sur 1 niveau et de 84 places sur 2 niveaux.

En ce qui concerne l'étude de la mobilité dans le village, il pourrait être imaginé un aménagement en zone de rencontre, ou zone 20km/h où le piéton est prioritaire.

- **La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité un crédit d'étude de CHF 600'000 sur la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings.**



FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

Rapport

Séance du mercredi 12 avril 2017

Présences :

M. Antoine BARDE	Président
M. Jean-Marc THIERRIN	Vice-Président
M. Denis THEVENOZ	Membre
M. François de PLANTA	Membre
Mme Corine ROSSET-BONVIN	Membre
Mme Dominique de SAINT-PIERRE	Membre
M. Guiseppe RICIUTTI	Membre
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI	Membre
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2016
2. Discussion sur la visite des bâtiments de l'Astural du 10 janvier 2017
3. Études des comptes de la Fondation pour la commune d'Anières pour le logement, exercice 2016 – vote à l'intention du Conseil municipal
4. Diverses informations.

M. Antoine Barde, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20 h 00 et salue l'Assemblée.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2016 est considéré comme approuvé avec remerciements à son auteur.

Point 2

Discussion sur la visite des bâtiments de l'Astural du 10 janvier 2017

Le but de cette visite était de se faire une opinion sur sa réaffectation en étant rénové ou démoli..

Les membres du conseil de fondation ont conclu à l'issue de cette visite que rien ne justifiait le maintien de ce bâtiment, si ce n'est son cachet.

Après d'âpres discussions :

- **À la majorité, les membres du Conseil souhaitent que le bâtiment de l'Astural soit détruit.**
et
- **À l'unanimité, les membres du Conseil de fondation acceptent d'acquérir le bâtiment de l'Astural pour un montant de CHF 2'415'000.-.en vue d'une démolition et reconstruction de logements dont la typologie est à définir.**

Point 3

Études des comptes de la Fondation pour la commune d'Anières pour le logement, exercice 2016 – vote à l'intention du Conseil municipal.

- **À l'unanimité, les membres du Conseil de fondation acceptent les comptes de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement de l'exercice 2016.**

Point 4

Informations diverses

Aucun divers n'est présenté.

Jean-Marc Thierrin Vice-président



Commune d'Anières

COMMISSION : Finances

Séance du : lundi 24 avril 2017

Lors de sa séance du 23 avril 2017, la commission Finances, présidée par votre serviteur, en remplacement de Madame Denyse Barbezat-Forni excusée, a passé en revue les comptes audités de la commune pour l'exercice 2016.

Les commissaires tiennent tout d'abord à relever l'excellente présentation des comptes et à remercier Mesdames Marie Dubreucq et Dominique Lazzarelli pour cet excellent travail ainsi que la clarté des explications fournies à cette occasion.

La commission a tout d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, à savoir la société Acta SA, qui a précisé que les comptes annuels pour l'exercice 2016 arrêtés au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application ainsi que du nouveau référentiel comptable MCH1.

La commission a ensuite procédé aux vérifications détaillées des comptes de fonctionnement, Monsieur le Maire passant en revue tous les comptes sur lesquels apparaissaient des écarts par rapport au budget. Chaque écart, dépassement ou revenu non réalisé, a fait l'objet d'une explication claire et précise. La commission ayant reçu tous les éclaircissements demandés, elle constate que les comptes sont tenus avec rigueur et exactitude.

Il est précisé que la présentation des comptes 2016 comporte plusieurs nouveautés qui en facilite la lecture ; une de celle-ci à cependant dû être clarifiée suite à plusieurs questions, elle concerne la présentation des budgets ; nous avons aujourd'hui une colonne qui intègre tous les budgets, à savoir planifiés et supplémentaires votés, et une colonne précisant le montant des budgets supplémentaires votés.

Compte de fonctionnement 2016 :

Ce compte présente :

Un total de charges budgétées de CHF42'340'122.00 , un solde de compte de CHF40'810'028.26 soit un disponible de CHF1'530'093.74

Les charges se décomposent de la manière suivante :

- Charges : CHF35'085'165.25
- Amortissements : CHF5'724'863.01

Un total de revenus budgétés de CHF42'476'856.00, un solde de compte de CHF45'079'088.01 à savoir un disponible de CHF2'602'228.01 et un excédent de revenus de CHF4'269'055.75

Le total des crédits supplémentaires votés en 2016 s'élève à CHF342'000.00 et figurent clairement dans le compte de fonctionnement comme précisé préalablement.

Les investissements se décomposent comme suit :

- Total des dépenses : CHF891358.37
- Total des recettes CHF204'757.05
- Soit une augmentation des investissements nets de CHF686'601.32

Les provisions pour 2016 s'élèvent à CHF25'950'000 qui se décomposent comme suit :

- Péréquation : CHF15'000'000
- Perte sur débiteurs : 9'800'000
- Frais de perception de 3% sur l'impôt par l'Etat : CHF1'115'000
- Dépenses différées pour la cyberadministration : CHF35'000

Au bilan :

A l'actif :

- Le patrimoine financier s'élève à CHF201'976'673.12 contre CHF195'165'108.06 en 2015 soit une augmentation de CHF6'811'565.06
- Le patrimoine administratif s'élève à CHF39'147'814.24 contre CHF43'940'102.93 soit une diminution de CHF4'792'288.68

Le total de l'actif est de CHF241'124'487.36 contre CHF239'105'210.99 soit une augmentation de CHF2'019'276.37

Au passif :

- Engagements courants de CHF258'254.91
- Dettes à moyen et long terme de CHF2'000'000.00
- Engagements envers entités de CHF113'691.10
- Provisions de CHF48'250'000.00
- Passifs transitoires de CHF360'167.40
- Engagements Financement Spéciaux de CHF355'552.50
- Fortune nette de CHF189'786'821.45 contre une fortune nette de CHF185'517'765.70 en 2015 soit une augmentation de CHF4'269'055.75 comme précisé préalablement

Il est précisé que le résultat de l'exercice 2016 est excellent mais exceptionnel.

Tenant compte de ce caractère exceptionnel, et en accord avec le service de surveillance des communes, M. le Maire a convenu d'augmenter la provision de CHF25'915'000 en vue de répondre, entre autres, au versement de la péréquation intercommunale, qui figurera dans les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire demande également à la commission d'avaliser le placements d'emprunts destinés à divers investissements immobiliers en cours ; les conditions de marché exceptionnellement favorables justifient en effet de procéder à ces emprunts actuellement quand bien même ils ne seraient pas utilisés immédiatement. A ceci est assortie la contrainte liée aux taux négatifs pratiqués par les banques suite à la décision de la Banque Nationale Suisse, du 15 janvier 2015, d'appliquer un taux négatif sur les avoirs en CHF, il est donc demandé aux commissionnaires d'autoriser l'Exécutif de placer ces montants de manière prudente mais judicieuse afin d'éviter de devoir s'acquitter de cette pénalité.

Les commissaires approuvent cette demande à l'unanimité en fixant le plafond à CHF20'000'000.00.

Sur la base des vérifications effectuées durant la présente séance, la commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil municipal d'approuver sans réserve les comptes et de voter les délibérations suivantes :

- Les comptes de fonctionnement, d'investissement, le financement des investissements, le compte de la variation de la fortune et le bilan 2016.
- Les crédits budgétaires supplémentaires 2016, qui s'élèvent à CHF13'209'129.80 ainsi que l'autorisation donnée à l'Exécutif de les placer de manière prudente, avec un plafond fixé à CHF20'000'000
- Le bouclage des crédits d'investissement 2016, à ne pas confondre avec ceux déjà votés de CHF342'000, dont l'un présente un dépassement de CHF 5'147.85 (soutènement du talus du Nant-d'Aisy) et l'autre d'une économie de CHF541.55 (réfection des enrobés bitumineux du chemin de Boret) ; étant précisé que le vote sur ces dépassements est obligatoire quand bien même, comme il a été constaté plus haut, notre commune a fait des économies par rapport à l'ensemble des budgets votés.

Décharge est également donnée à M. le Maire et à ses Adjoints pour la gestion financière de l'exercice 2016 de la commune d'Anières.

Les membres de la commission, à l'unanimité, tiennent encore une fois à relever l'exactitude des comptes communaux, leur présentation et l'Exécutif pour l'excellente tenue de la comptabilité et à remercier l'administration communale pour son travail et son respect des budgets alloués.

Fondation de la commune d'Anières :

La commission a ensuite pris connaissance du Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement pour l'exercice 2016

La Fondation n'ayant pas encore procédé à l'acquisition de biens immobiliers, elle bénéficie de liquidités pour un total de CHF5'024'507.63 sur la base d'un capital de dotation de CHF5'100'000.

L'exercice se solde par un total de charges de CHF16'147.25 comprenant les frais d'administration, les jetons de présence ainsi que les honoraires des spécialistes mandatés pour l'analyse des biens en étude d'acquisition.

La perte reportée sont de CHF59'345.12.

Motion 2015-2020 M-006

La commission a ensuite débattu de la motion 2015-2020 M-006, déposée par le groupe PLR et proposant la création d'une « Fan zone » à Anières pour le mondial 2018.

Au terme d'un premier débat sur les avantages et inconvénients de l'organisation d'un tel événement, auquel les associations communales qui le souhaitent seront intégrées, dont bien évidemment la Compagnie des pompiers, il a été décidé à la majorité de mandater l'exécutif pour contacter une entreprise spécialisée dans l'organisation et la tenue de tels événements, afin d'une part de venir présenter le concept à la commission et procéder à une évaluation financière avec plusieurs variantes. Cet événement devant se tenir en juin 2018, il est demandé à l'Exécutif d'organiser cette rencontre dans les meilleurs délais

Motion 2015-2020 M-008,

La commission a ensuite débattu de la motion 2015-2020 M-008, déposée par le groupe Ensemble pour Anières, proposant l'organisation d'une soirée publique d'information annuelle par l'Exécutif.

Quand bien même les membres de la commission sont favorables à une information régulière de la population, il a été relevé que cette prérogative était de la responsabilité de l'Exécutif et non pas du Conseil municipal.

Monsieur le Maire a également précisé que des efforts importants en matière de communication avaient été entrepris, notamment par le biais du site de la commune ainsi que des tous ménages.

Par ailleurs, Monsieur le maire précise qu'une communication publique mal programmée peut avoir des conséquences négatives et préjudicier la bonne évolution d'un dossier en cours de traitement.

A la majorité la commission s'oppose à cette motion pour les motifs évoqués ci-dessus.

Pierre LINGJAERDE
Vice-Président de la commission des finances

Commune d'Anières

Rapport de la commission ad hoc « Plan directeur communal » -PDCom de la séance du 9 mai 2017.

Point 1 de l'ordre du jour : Election du Président.

C'est votre serviteur qui a été élu président de la commission.

Monsieur Jérôme Jacquier a été élu Vice président.

Point 2 : Madame Denyse Barbezat-Forni, Madame Elisabeth Bery et moi-même ont été nommés pour intégrer le groupe de concertation en vue de l'élaboration d'un avant-projet d'un plan localisé de quartier sur la parcelle faisant l'objet d'un projet de loi de modification de zone.

Point 3 : La commission a accepté à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation du plan directeur communal d'Anières et chemins pour piétons. Le mandat a été donné à Madame Michèle Tranda. (Déjà intervenante dans le master plan.) De plus le crédit englobe aussi la création d'une modélisation du centre du village.

C'est avec enthousiasme que la commission ad-hoc commencera à plancher sur les dossiers pour essayer de créer un PDCom plus créatif et moins théorique que le plan de l'année 2006.

Jean-Marc THIERRIN, Président

Commune d'Anières.

Rapport de la commission ad hoc « Plan directeur communal » -

PDCom de la séance du 27 juin 2017.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du projet de procès verbal du mardi 9 mai 2017.

Le procès verbal est approuvé.

Point 2 : Madame Tranda fait un résumé sur le masterplan qui sera le point de départ du travail de la commission.

Ensuite elle nous indique comment va évoluer le travail pour aboutir au PDCom.

- 1) L'établissement du cahier des charges.
- 2) Le travail d'élaboration de la vision. Détailler le masterplan.
- 3) Les mesures présentées sous forme de fiches.

Une fois ceci terminé, l'ensemble des documents sera transmis au canton.

Madame Tranda souligne qu'il s'agit de proposer un document stratégique et non une encyclopédie.

Le but est d'avoir un document utile pour Anières, un peu à la manière d'une boussole.

Une fois le cahier des charges terminé, la matière sera découpée en trois grands chapitres.

- 1) Les trésors d'Anières (tout ce qui fait le caractère d'Anières)
- 2) Le fonctionnement (transports, densification, etc.)
- 3) Zoom sur le centre.

Le programme sera :

- 1) La première séance consistera à étudier le cahier des charges.
- 2) Prendre rendez-vous avec le canton.
- 3) Séance sur les trésors d'Anières.
- 4) Séance sur le fonctionnement.
- 5) Séance sur le centre avec une nouvelle entrevue avec le canton.
- 6) Séance sur les mesures.

Point 3 : Parcelle Gavillet.

Après un bref historique une discussion est entamée sur, le processus de concertation, le groupe d'experts, le crédit d'investissement et enfin le planning.

Le crédit d'investissement de CHF 520'000.-est préavisé favorablement, par les membres de la commission, pour la réalisation d'un MEP (Mandat d'études parallèles).

Jean-Marc Thierrin Président